

Département de l'Yonne



Commune de Vallan

## Procès-Verbal du Conseil Municipal

Séance du 18 avril 2024



Le dix-huit avril deux mil vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance extraordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, Maire.

**Présents** : Bernard Riant, Véronique Pierron, Jean-Michel Guyot, Christophe Delingette, Philippe Devin, Jérôme Brihaye, François Beaulieu, Dany Moine,

**Absents excusés** : Thierry Guenard (pouvoir à François Beaulieu), Joël Nain (pouvoir à Bernard Riant), Martine Chevallier (pouvoir à Véronique Pierron), Marion Girardot (pouvoir à Jean Michel Guyot)

**Absent** : Alexandre Fish

**Secrétaire de Séance** : Véronique Pierron

Conseillers en exercice : 13

Présents : 8

Votants : 12

### **POINT UNIQUE -/ AMENAGEMENT FONCIER – CONTOURNEMENT AUXERRE-SUD (LISA)**

Le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la procédure d'aménagement foncier en cours sur les communes d'Auxerre, Villefargeau, Chevannes et Vallan, dans le cadre du projet de Contournement Sud d'Auxerre, la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier sollicite l'avis du Conseil Municipal sur ses propositions de créations et suppressions de chemins ruraux sur le territoire de Vallan tenant compte des observations formulées au cours de l'enquête publique sur le projet d'aménagement foncier.

Ces propositions sont présentées :

- Sous la forme de tableaux (chemins à supprimer et à créer)
- Sur plan au 1/5.000 -ème.

VU l'article L.121-17 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

VU les propositions de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier d'Auxerre, Villefargeau et Chevannes réunie le 3 octobre 2023, en matière de suppressions et créations de chemins ruraux,

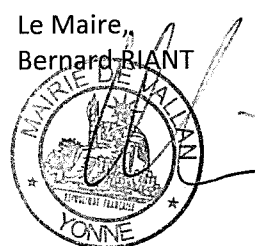
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

- Décide d'approuver le projet des suppressions de chemins ruraux tel que proposé par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier avec la réserve pour le chemin d'exploitation N° 114 pour une longueur de 545 ml, chemin pour lequel il faudra maintenir les fossés qui assurent l'écoulement des eaux de ruissellement ainsi que le drainage des parcelles adjacentes et revoir le redimensionnement de la buse qui traverse le chemin.
- Décide de créer les chemins ruraux dont le détail figure au tableau ci-joint.
- Décide d'annuler la délibération D.2021.05.17 du 20 mai 2021.

**Prochaine réunion du Conseil Municipal : 30 mai 2024 à 19 h 30**

La séance est levée à 19 h 40

Fait et délibéré, le dix-huit avril deux mil vingt-quatre.



Véronique PIERRON

Joël NAIN  
Absent excusé

Thierry GUENARD  
Absent excusé

Jean-Michel GUYOT

Martine CHEVALLIER  
Absente excusée

Dany MOINE

Philippe DEVIN

Christophe DELINGETTE

Jérôme BRIHAYE

Alexandre FISH  
Absent

François BEAULIEU

Marion GIRARDOT  
Absente excusée